

Election des gouverneurs et des vice-gouverneurs le 18 janvier



La Havane, 7 jan. (RHC).- L'élection des gouverneurs et des vice-gouverneurs provinciaux aura lieu samedi, le 18 janvier, suite à une décision du Conseil d'État. Les élus aux assemblées municipales se réuniront simultanément dans tout le pays pour exercer leur vote.

Granma, notre principal quotidien, rappelle que conformément à la Constitution cubaine, chaque province détient un gouvernement fonctionnant étroitement lié au peuple. Les gouvernements provinciaux sont formés d'un gouverneur et d'un conseil provincial.

En tant que représentant de l'État, ce gouvernement a pour mission fondamentale «le développement économique et social de son territoire, conformément aux objectifs généraux du pays et agit en tant que coordinateur entre les structures centrales de l'État et les municipalités.

Les gouvernements provinciaux sont également appelés à contribuer au développement des activités et à l'accomplissement des plans des entités établies sur leur territoire... «Dans l'exercice de leurs fonctions et attributions, les gouvernements provinciaux ne peuvent ni assumer ni interférer dans celles que la Constitution confère aux organes municipaux du Pouvoir Populaire.

Source : Granma

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/nacionales/211315-election-des-gouverneurs-et-des-vice-gouverneurs-le-18-janvier>



Radio Habana Cuba